

DEPARTEMENT de la  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
de MURET

Folio N°09  
N° 2021.09  
CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de Conseillers:</b>	
<b>En Exercice :</b>	13
<b>Présents :</b>	11
<b>Votants :</b>	13

L'an Deux Mil Vingt et un  
Le huit avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate  
dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean- Claude GARAUD, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal :  
le 30/03/2021

Objet : approbation du compte  
de gestion 2020.

**PRESENTS :** Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. CARLES.  
CHEFTEL. GROS  
**MESSIEURS :** GARAUD. DUFOUR. PELFORT. GALEA.  
GARCIA. MAURETTE.  
**ABSENTS EXCUSES :** M. CONCATO. RADJA.  
**PROCURATIONS :** M. CONCATO a donné  
procuration à M. PELFORT.  
M. RADJA a donné procuration à M. DUFOUR.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Receveur Municipal de Muret et que ce compte de gestion reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre que la commune avait prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2020 du Maire et les écritures du compte de gestion 2020 du Receveur Municipal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en  
Sous- Préfecture le 13/04/2021  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

A Villate, le 08/04/2021  
Le Maire, J.C GARAUD

